Chronique Locale

ROUBAIX

Le Directeur de l'Enseignement primaire au ministère, venant visiter l'Institut Turgot.

Hier, dans la matinée, M. Bayet, directeur de l'Enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique est venu, accompagné de M. Pierre, directeur départemental et de M. Belot, inspecteur primaire, visiter l'Institut Turgot, notre école supérieure de garçon, directeur M. Gernez.

Après avoir parcouru les divers cours et étudié leur organisation, M. Bayet est parti enchanté de sa visite.

La commission des eaux

Hier matin, à 10 heures, la commission des eaux, composée de MM. Carrette, maire; Milbéo et Decock, adjoints; Vaillant et Moret, conseillers municipaux, s'est réunie à la Mairie. Elle s'est rendue ensuite accompagnée de MM. Hubert, commandant des pompiers; Fried, lieutenant et de quelques pompiers, au boulevard de Paris.

Là, ont été faits quelques essais sur la pression des eaux. Les résultats ont été très satisfaisants.

Au point où la pression est la plus faible, avec un tuyau de 65 millimètres sur lequel avait été adopté une lance de 18 millimètres d'orifice on a obtenu un jet de 30 mètres de long et de 18 mètres de hauteur.

Au même point, on a adopté un tuyau de 65 millimètres, avec lance de 18 et un tuyau de 45 millimètres avec lance de 13.

L'orifice de 18 millimètres a donné un jet de 23 mètres et celui de 13. un jet de 21 mètres.

Comme on le voit les résultats sont satisfaisants.

Une arrestation pour vol

M. Chapé, commissaire de police, a fait arrêter hier après-midi, un sieur Gustin Deruded, âgé de 21 ans, garçon boucher, chez M. Desloovre-Depoorte, à la suite d'une plainte de ce dernier. Hier matin M. Desloovre, constatait la disparition de deux pièces de cinq francs qui se trouvaient dans le comptoir.

Deruded, que l'on supposait être l'auteur du vol commença par nier, mais, pressé de questions, il finit par avouer.

M. Desloovre l'a alors fait arrêter. Deruded, après avoir été interrogé a été écroué au dépôt.

Un vol de linge

Un vol de linge a été commis dans la nuit de vendredi à samedi, au préjudice de Mme Ghislain, ménagère, rue de l'Epeule, cour Lampe, 28. Mme Ghislain, qui avait laissé dehors un chaudron contenant pour 30 francs de linge environ, a constaté, ce matin, à son réveil, la disparition de ce chaudron.

M. Broigne, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Une affaire d'escroquerie

Sous ce titre, nous avons parlé hier d'une jeune fille qui avait fait des achats chez Mlle Couvreur, rue du Bois, et dans d'autres magasins, pour le compte de certaines personnes.

M. Broigne, commissaire de police, a ouvert hier une enquête. Des recherches ont été faites, mais, jusqu'ici, elles n'ont amené aucun résultat. L'habile personne reste introuvable.

Ne mangez que le beurre de la Grande laiterie
LA NORMANDIE
Toujours frais, toujours exquis et garanti pur.

LE ROI DES CAFÉS
2 MÉDAILLES D'OR
Qualité extra — Mélange spécial
Chombart - Dumont
ROUBAIX

Le Carnaval

Dimanche 28 février et mardi 2 mars, à l'occasion du Carnaval, grand bal paré et masqué dans la superbe salle du Casino, rue Nationale.

Prix d'entrée : 1 fr. par personne. On délivrera des cachets de sortie et de superbes bouquets seront offerts pendant le bal.

Nota. — On trouvera des costumes frais et variés dans l'établissement, à des prix très modérés, et une salle sera mise à la disposition des personnes voulant se déguiser.

Le bal commencera à 7 heures, brillant orchestre.

SALLE DOMINIQUE ROUSSEAUX
60, Rue de l'Alouette, 60
ROUBAIX
Dimanche 28 Février 1897
GRAND BAL de NUIT
Masqué, Paré, Travesti
à l'occasion du Dimanche Gras.
Prix d'entrée : 1 franc par personne.
Il sera offert une jolie statue japonnaise au plus beau costume.

Clinquant
Dans le choix d'un savon, ne vous préoccupez pas de la boite qui le contient. Voyez le *Congo*. Son cartonnage est modeste, mais ses vertus hygiéniques et son parfum méritent tous les suffrages.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 février
(Suite)

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Vœux de M. Depinoy et de plusieurs de ses collègues, relatifs aux halles et aux marchés.

Rapport des commissions réunies des travaux et des halles et marchés, par M. Henri Coppin.

Messieurs,

Dans la séance du 4 septembre dernier, vous avez renvoyé à l'examen de la commission des halles et marchés une série de vœux déposés par notre honorable collègue M. Depinoy, tant en son nom qu'au nom de plusieurs de ses collègues, lesquels vœux sont ainsi conçus;

Messieurs,

« D'accord avec une partie de la commission des halles et marchés, j'ai l'honneur de déposer les vœux suivants :

» Dans le but d'éclairer un peu plus les caves des halles, qu'il soit procédé de place en place, à la pose de dalles en verre, ce qui en faciliterait la location.

» Qu'on rappelle à l'exécution du règlement les marchands qui vendent autour des halles, afin qu'ils ne puissent plus détailler, après l'heure de la criée, ce qui n'est pas sans porter un grand préjudice aux marchands de l'intérieur qui payent leurs places, toute l'année, tandis que les autres ne viennent qu'une fois ou deux par semaine; que le même règlement soit appliqué aux facteurs de la criée, qui eux aussi détaillent leurs marchandises, après l'heure fixée.

» Que le prix des stalles soit abaissé à seule fin de favoriser la location de celles qui sont actuellement vides.

Signé : L. Depinoy, H. Coppin, V. Flament, J. Ladeson, C. Loridan.

« Que sur la réclamation des marchands de la ville, qui vendent à la place :

» il leur soit alloué un emplacement permanent pour le marché, pour qu'en cas de foire ou de fêtes quelconques on ne les oblige plus à changer continuellement de place, ce qui leur est très-préjudiciable, et que dans la nouvelle répartition, l'on favorise plutôt les marchands de la ville qui par n'importe quel temps font le marché trois jours par semaine. »

Signé : L. Depinoy, V. Flament, J. Ladeson, C. Loridan.

Dans une autre séance que vous avez tenue le 19 Novembre suivant, vous avez adjoint à la Commission des Halles et Marchés, celle des Travaux.

Vos commissions se sont réunies à diverses reprises et après avoir examiné chacune des propositions dont il s'agit, m'ont chargé de vous faire connaître les décisions qu'elles ont arrêtées et que je viens soumettre à votre approbation.

1° *En ce qui concerne l'éclairage des caves :*

Après avoir pris connaissance du rapport de M. Leroux, directeur du service des bâtiments municipaux que nous a communiqué notre honorable collègue M. Lecomte, adjoint au maire, duquel rapport nous extrayons ce qui suit :

« Pour répondre à ce vœu, nous nous sommes rendu sur place, et nous avons constaté qu'en effet une partie du sous-sol était insuffisamment éclairé, et qu'elle pourrait l'être plus largement en établissant des dalles en verre semblables à celles qui existent déjà, lesquelles donnent une lumière suffisante.

» *Lors de la constructions des halles, il a été établi dans les douze passages*, en avant des boutiques, 46 ouvertures circulaires de 0.63 centimètres de diamètre, réparties uniformément, et dans lesquelles on avait placé des grilles en fonte destinées à la ventilation; mais il en est résulté que les poussières provenant du balayage, ainsi que les eaux de lavage, principalement en face les boutiques de boucherie, tombaient dans le sous-sol, et que de *plus nous a dit le directeur de l'octroi, certaines* denrées mises en dépôt, sont gelées à l'époque des grands froids.

» Pour remédier à cet inconvénient, on a pris le parti d'en supprimer un certain nombre (22), et de les remplacer par des dalles en verre, afin de donner plus de lumière aux caves; un double but a donc été atteint, et il n'a pas été constaté depuis que la ventilation ait laissé à désirer; elle est d'ailleurs encore assurée par quatre grandes cheminées d'appel ménagées dans les piliers d'angle des façades du batiment, et en admettant que les 24 grilles subsistant encore soient remplacées par des dalles en verre identiques à celles déjà posées; nous ne pensons pas que la ventilation puisse être compromise, et nous pourrions ainsi assurer l'éclairage complet des caves et passages en sous-sol. »

Vos commissions ont été d'avis, comme l'indique M. Leroux, qu'il y avait lieu de remplacer les 24 grilles encore existantes par des dalles en verre identiques à celles déjà posées; la dépense, selon M. Leroux, n'atteindrait pas 15 francs par dalle, soit donc pour les 24, au grand maximum, 360 francs.

En outre et afin de mieux éclairer les marchands qui, le matin en hiver, se tiennent en dehors des halles, les commissions expriment le désir que deux becs de gaz supplémentaires soient placés, l'un du côté de l'église St-Christophe, et l'autre du côté de la place des Halles.

2° *En ce qui concerne la 2e proposition :*

Vos commissions pensent qu'il y a lieu de la renvoyer à l'administration municipale seule chargée de veiller à l'exécution des règlements, avec invitation de réprimer toutes infractions aux prescriptions réglementaires.

3° *En ce qui concerne la 3e proposition, tendant à abaisser le prix des stalles de manière à en favoriser la location ;*

Vos commissions sont d'avis que, pour obtenir le plus grand nombre de locations, il y a lieu de revenir à l'ancien état de choses, c'est-à-dire de recourir à l'adjudication de toutes les boutiques indistinctement, mais en spécifiant que les légumiers ne pourront occuper les stalles qui se trouvent du *côté de la criée.*

4° *En ce qui concerne la dernière proposition :*

Vos commissions pensent qu'il y a un grand intérêt à donner, dans la mesure du possible, satisfaction aux marchands qui fréquentent d'une façon régulière nos marchés; ces marchands désirent être assurés d'être toujours placés au même endroit. Les commissions estiment que l'on arriverait au résultat cherché par l'abonnement réglé de la manière suivante :

Choisiraient, d'abord, leurs places les marchands qui prendraient un abonnement pour les trois marchés de la semaine.

Ensuite ceux qui prendraient un abonnement pour deux de ces marchés.

Puis ceux qui ne prendraient d'abonnement que pour un seul.

Enfin viendraient ceux qui ne voudraient pas prendre d'abonnement.

Vos commissions estiment aussi qu'afin d'éviter l'accaparement, il serait utile, en attendant que l'emplacement de l'ancienne mairie soit devenu libre, de décider que chaque emplacement ne pourra avoir une longueur de plus de dix mètres.

Enfin, et bien qu'il n'en soit question dans aucune des propositions qui ont été soumises à leur examen, les commissions des halles et des travaux, remarquant que le marché aux oiseaux se tient actuellement en plein air, ce qui dans la saison rigoureuse ou en temps de pluie, est fort désagréable et même très pénible pour les marchands, aussi bien et plus que pour les amateurs, expriment le désir qu'afin de l'abriter, ce marché soit transféré à la poissonnerie.

Si, comme nous l'espérons, vous partagez le sentiment de vos commissions, nous avons l'honneur, Messieurs de vous proposer de prendre la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Ouï le rapport qui précède,

Déclare l'approuver en son entier et comme conséquence :

Décide 1° que les dalles en verre seront achetées et posées de gré à gré au mieux des intérêts de la ville, sans toutefois que le prix de l'une puisse être supérieure à quinze francs.

2° Que les becs de gaz supplémentaires à poser de chaque côté des Halles, vu leur très petit nombre, seront également acquis de gré à gré, au mieux des intérêts de la ville.

Invite l'administration municipale 1° à dresser le cahier des charges, à soumettre à l'assemblée communale, pour la mise en adjudication des boutiques des halles dans *les conditions sus-indiquées.*

2° à vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour satisfaire aux autres désirs exprimés audit rapport.

Et vote aux chapitres additionnels de l'exercice courant un crédit de 760 francs destiné à faire face au paiement des dalles et des becs de gaz dont il s'agit ci-dessus.

M. Salembien *ne croit pas que par l'adjudication* répétée chaque année on arrive à l'abaissement du prix des stalles et à les voir toutes occupées. C'est le résultat contraire qui serait atteint et l'on arriverait à déloger des locataires d'anciennes dates.

M. Lecomte, adjoint, répond à M. Salembien que les modifications proposées présentent un sérieux avantage par suite des dispositions nouvelles des boutiques. C'est ainsi que les marchands de légumes seront placés du côté de la criée, ce qui obligera les acheteurs à traverser les stalles.

M. Muller demande qu'on fasse placer des écriteaux indiquant les limites des Halles.

Il est arrivé que des contraventions au règlement ont été réprimées très durement, trop durement même, car les contrevenants sont le plus souvent des enfants de pauvres diables qui n'auront jamais le moyen de louer une boutique aux Halles.

M. le maire. — Le règlement est affiché aux Halles.

M. Muller. — Cela fait une belle jambe à ceux qui ne savent pas lire.

Un échange d'observations a lieu entre M. le maire, M. Lecomte et M. Muller.

Il est décidé qu'un simple avertissement sera donné aux marchands ambulants qui se trouveraient en contravention.

M. Charles Loridan demande que les marchands qui viennent s'installer sur les marchés soient munis de patentes et que le receveur de droits de place exige cette patente. Il arrive parfois des nuées de camelots à la solde d'un même individu.

La motion de M. C. Loridan soulève une assez longue discussion.

M. Muller la considère comme une entrave au commerce. La question des patentes concerne M. le contrôleur des contributions. Exiger une patente des marchands forains, c'est bien, mais leur mesurer parcimonieusement l'emplacement est une singulière façon de comprendre la liberté du commerce et de faire que les marchés soient suivis. M. Barbarie dit qu'à son sens une patente doit être imposée aux marchands proportionnellement à l'importance de leur commerce.

Tout le monde est d'accord là dessus.

Après une observation du rapporteur M. Henri Coppin qui expose que la commission a limité les places pour que tous les marchands puissent trouver un emplacement, le Conseil décide : 1° que la patente sera exigée des marchands; 2° que les marchands n'auront droit qu'à une place qu'autant qu'il y en aura de disponibles.

Orphéon Tourquennois

Sur le rapport de M. Barbarie, au nom des commissions réunies des finances et des Beaux-Arts, une subvention extraordinaire de 1000 fr. est accordée à la société chorale l'Orphéon Tourquennois en vue du concours musical de St-Quentin. Le rapporteur invoque les précédents qui militent en faveur de la demande mais fait observer que les commissions en allouant cette somme ont reconnu également qu'il fallait mettre un frein aux demandes nouvelles en les prévenant du moins pour cette année. Les conclusions du rapport sont adoptées.

Admission en non-valeur

M. Destombes au nom de la commission des finances, rapporte sur les états des sommes considérées comme irrécouvrables présentés par M. le receveur municipal.

Le premier est spécial à la taxe sur les chiens et porte sur les exercices de 1891 à 1896; il s'élève à la somme de 673.50.

Le deuxième état concerne l'établissement municipal à gaz années 1892, 93 et 94, pour 983.12; fourniture d'eau mêmes années 661.59; travaux de fontainerie; droits de voirie et remboursement des honoraires avancés par la ville pour le service médical pharmaceutique de nuit.

Le total de ce deuxième état est de 2.152 francs 79 centimes.

Le conseil prononce l'admission en non valeur.

(A suivre.)

Nécrologie

Nous avons appris avec peine le décès d'un de nos concitoyens, M. Antoine Hansenne, très connu dans le monde colombophile.

M. Hansenne était d'origine belge mais il s'était fait il y a quelque temps naturalisé Français.

Il professait des opinions très libérales.

L'aménité de son caractère, son bon cœur l'avaient fait estimer de tous ceux qui de près ou de loin l'avaient approché.

Il meurt dans sa cinquante-deuxième année, emportant dans la tombe l'estime de tous.

Nos sincères condoléances à sa veuve éplorée et à ses chers petits enfants.

Un pseudo infanticide

Vif émoi hier pendant toute la matinée dans le populeux quartier de la Blanche-Porte. Les commères se chuchotaient à l'oreille qu'un cadavre de nouveau-né venait d'être découvert dans une fosse d'aisance de la cour Dervaux. Quelques unes avaient même vu ce « p'tit morceu d'gins » que les ouvriers qui vidaient la fosse, avaient jeté négligemment parmi les objets disparates et peu odorants retirés de la citerne.

La chose allant de bouche en bouche vint bientôt à la connaissance de la police.

Le brigadier Clarisse fut dépêché dans le quartier pour y enquêter au sujet de ce crime.

Ce n'est pas sans peine qu'il recueillit les premiers renseignements.

Enfin, il apprit que la funèbre découverte avait été faite cour Dervaux où il se rendit aussitôt.

Il trouva là un entrepreneur du Brun-Pain qui, aidé de ses ouvriers, procédait aux réparations des fosses d'aisances.

Il l'interrogea et voici ce qu'il apprit.

Ce matin, nous commençâmes notre travail, et nous trouvâmes un vase de nuit qui fut réclamé par une femme. Un instant après, j'ai trouvé une poupée en caoutchouc assez grande que j'ai jetée avec ma pelle dans la direction de mon ouvrier en lui disant : « Savoir si celui-là sera réclamé par la femme qui l'a perdu. »

Il y avait là quelques commères qui, devant la poupée qu'elles avaient entrevue, demandèrent : « C'est un enfant ? »

Non, répondis-je, c'est un bébé. Et voilà ce qui donna naissance au bruit d'infanticide.

Le brigadier Clarisse obligea l'entrepreneur à rechercher la poupée, ce qui ne fut pas un petit travail Enfin on la retrouva, et après avoir été lavée, elle fut apportée au poste comme pièce justificative.

Et toute cette histoire s'est terminée par une contravention à charge du propriétaire de la cour Dervaux pour avoir laissé les matières extraites des fosses s'écouler dans l'aqueduc de la ville.

Une fillette qui l'a échappé belle

Vendredi vers 5 heures 1/4, un chariot lourdement chargé de farine, attelé de deux chevaux, appartenant à M. Martin, farinier à Roubaix et conduit par M. Henri Marissal, 30 ans, domestique, passait rue de Gand, lorsqu'une fillette dont le père est habitant le numéro 271, Marthe Desrumaux, 18 mois, sortit de chez elle.

L'enfant passa sous le timon du chariot. Fort heureusement, le domestique s'en aperçut et parvint à arrêter brusquement son attelage.

La fillette était tombée à la renverse entre les deux chevaux.

Relevée par M. Marissal, elle fut portée chez ses parents où M. le docteur Delgrange fut appelée à l'examiner.

Il constata des blessures légères sur diverses parties du corps et une fracture de molléole gauche.

Tir à la perche

Mardi 2 mars, à trois heures, tir de 5 fr. 25 aux Francs-Tireurs, chemin des Carliers.

Grand Hôtel, rue Carnot
TOURCOING
Propriétaire : **M. DEROUBAIX**
DIMANCHE 28 FÉVRIER
MENU
Diner à sept heures et demie
Potage
Hors d'œuvres
Sardines, Saucisson de Lyon
—o—
Vol-au-Vent Toulouse
Suprême de bœuf rôti
Petits pois à la Crême
Poulet de Bresse
Salade de Chicorée
—o—
Fromage
Fruits — Desserts
1/2 Bordeaux
Prix : 3 Francs.
Service très soigné par petites tables,
Lumière électrique — Téléphone.
A partir de 10 heures du soir, on trouvera dans les grandes salles du Grand-Hôtel :
Soupe à l'Oignon
Huitres de Marennes
Restaurant froid
Sandwich
Champagne à 50 c. la coupe.

Démission collective des conseillers municipaux du Blanc-Four

A la suite d'un incident qui s'est produit à la séance du Conseil municipal de Roncq, de jeudi soir, incident dont nous rendons compte plus loin, les conseillers municipaux républicains de la section du Blanc-Four ont adressé leur démission collective à M. le préfet du Nord.

Voici le texte de la lettre de démission :

Le 27 février 1897.

A Monsieur le Préfet du Nord.

Les soussignés, conseillers municipaux républicains de la commune de Roncq, section du Blanc-Four, ont le regret de vous adresser leur démission de membres de l'assemblée communale de cette commune.

Cette démission est motivée par un incident qui s'est produit au cours de la séance du Conseil municipal *du 25 courant entre lesdits conseillers et* l'administration municipale qui toujours fait preuve d'une hostilité et d'un parti-pris évidents chaque fois qu'il s'agit des intérêts de la section que nous avons l'honneur de représenter.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Suivent les signatures de MM. Chombau, Louis Bonte, J.-B. Gallois, Louis Lecomte et Louis Wallecant.

Le sixième conseiller du Blanc-Four, M. Catteau, est considéré comme démissionnaire depuis le renouvellement du Conseil.

Voici maintenant le compte-rendu de l'incident :

Au moment où M. le Maire allait lever la séance, M. Chombau lui fit observer qu'il avait omis de lire la lettre qui lui avait été adressée par le président de la Fanfare du Blanc-Four.

M. Bonte. — C'est sans doute parce que nous *avons tous accepté* la demande de 250 fr. pour un drapeau à la musique municipale.

M. le Maire. — Cette demande ayant été refusée à la séance dernière je ne la représenterai pas aujourd'hui.

M. Chombau. — Cela n'est pas une raison pour ne pas lire la lettre qui nous a été adressée.

Les conseillers du Blanc-Four. — Cette demande de 250 fr. pour un drapeau, destiné à la musique municipale, a été également refusée par la commission des finances.

M. Chombau. Il est donc de toute justice que vous la remettiez aux voix. Cette demande de subvention sollicitée par la Fanfare du Blanc-Four, est également désirée, par tous les habitants de la section indistinctement, et quoique vous vouliez bien le dire, M. le maire, cette petite phalange de musiciens a déjà rendu des services dans différentes circonstances. Elle a prêté son concours à des fêtes religieuses, des fêtes de bienfaisance, dernièrement encore, à un concert donné chez les frères, et il est certain que si cette société était formée, dans le but de semer la division, comme l'a dit mon honorable collègue M. Selosse, M. le curé du Blanc-Four, n'en serait pas un des principaux membres. Si la commission des finances avait jugé que la demande de 500 fr. était trop élevée, ce n'était pas une raison pour que vous la rejetiez, et je trouve qu'il est de toute justice qu'il lui soit allouée quelque chose, je *vous prie donc, M. le maire, de remettre cette* question aux voix.

Sur son refus et voyant qu'il y avait de son côté parti pris, M. Chombau lui a adressé ces paroles :

« Je m'étonne, M. le maire, que vous n'agissiez pas selon votre propre initiative, et que vous vous inspiriez des conseils pernicieux de personnes au caractère haineux (qui je m'empresse de le dire ne sont pas dans cette salle), veulent diviser la commune en vous en laissant toute la responsabilité. »

M. Bonduel. — Je proteste !

M. Chombau. — M. Bonduel n'a probablement pas bien compris, car je maintiens ce que j'ai dit, je ne fais pas ici de personnalité, mais je pourrais citer les noms si vous le désirez.

M. le maire. — Haineux !... haineux !... haineux !...

M. Chombau. — Devant cette attitude toujours hostile lorsqu'il s'agit d'une demande faite pour la section du Blanc-Four, nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de nous retirer.

Ces Messieurs ont donc résolu immédiatement d'adresser leur démission à Monsieur le préfet.

∴

Les habitants de la commune de Roncq sont fort étonnés que M. le Maire ait alloué la somme de 600 francs à J.-B. M..., cet homme néfaste qui en 1888 se fit passer pour fou, lorsqu'il s'est agi de la vérification de la comptabilité occulte de la commune, comptabilité qu'il serait bon encore maintenant de mettre sous les yeux des habitants de Roncq.

Croix. — Le maire informe les débitants de la ville, qu'à l'occasion des fêtes du Carnaval, ils sont autorisés à tenir leurs débits ouverts, jusque deux heures du matin, les dimanche 28 février et mardi 2 mars.

Barcelonnettes · Galeries Lilloises.

Pour triompher des digestions rebelles, il suffit de prendre quelques gouttes d'alcool de menthe de **RICQLÈS** sur un morceau de sucre. Dans le cas d'indigestion, de dérangement d'entrailles, versez une demi-cuillerée à café de **RICQLÈS** dans un grog que vous boirez bien chaud.

Masques et Articles de Carnaval aux Galeries Lilloises, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.

En Tramway
En route MM. les voyageurs !
On voyage gratis à présent !!!
Vous n'y croyez pas? Regardez — et gardez précieusement — vos billets qui, grâce à une ingénieuse combinaison entre la Compagnie des Tramways de Lille et les Galeries Lilloises, sont remboursés à la caisse de ces grands Magasins **séance tenante et sans aucune formalité.**
Cette mesure qui ne s'applique encore qu'à certains billets sera dans quelques jours généralisée pour tous les billets et sur toutes les lignes.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Présidence de **M. Martin**, vice-président.
Ministère public : **M. Prudhomme**, substitut
Audience du 27 février 1897

ROUBAIX

Vol. — Le 9 janvier, le Tribunal a condamné à 3 mois de prison un jeune homme de 18 ans, Albert Porta, peigneur, pour avoir volé une montre en or à un vieillard, M. Ferret, ourdisseur, rue de la Redoute, 91.

Porta avait déclaré qu'il avait eu comme complice une fille ayant demeuré dans la même maison que le volé, Louise Coppin, 22 ans, bobineuse.

Cette fille a été poursuivie et condamnée à 4 mois de prison.

TOURCOING

Outrages et ivresse. — Le 21 février, vers 9 heures du soir, un agent rencontra rue des Ursulines un pochard, Maurice Deconinck, cordonnier, *âgé de 20 ans, demeurant à Roubaix qui* longeait le trottoir et donnait des épaules dans toutes les persiennes. Il lui fit une observation. Le jeune homme la prit mal et riposta grossièrement. Il fut alors conduit au poste. Pendant la route il égrena, en s'adressant à l'agent, le chapelet des épithètes chères aux poivrots.

Six jours de prison.

Programmes des Spectacles et Concerts

Grand Salon de la Mairie. — Dimanche 28 février, à onze heures et demie très précises du matin (les portes seront rigoureusement fermées à 11 h. 1/2 très précises) : Exercice musical donné par les élèves de l'Ecole nationale de musique, sous la direction de M. J. Koszul.

PROGRAMME

Ouverture de Robin des Bois, par l'Orchestre (Weber) — Scène et Air de Fernand Cortez, par M. Pierre Flipo, élève de M. Minssart (Spontini) — Mélodie pour clarinette, par M. Albert Cousu, élève de M. Fournier (Klosé) — Concerto pour violoncelle, par M. Paul Minssart, élève de M. Gustave Brisy (Franchomme) — Air de Jeannot et Colin, par Mlle Louise Dolne, élève de Mme Lorette (Nicolo) — Rêverie pour violon, par M. Léon Verschaeve, élève de M. Désiré Laurent (Dangla) — Solo pour hautbois, par M. Maurice Mercier, élève de M. René Brisy (Colin) — Rondo Capriccioso pour piano, par Mlle Marie Havet, élève de Mme Duhin-Letellier (Mendelssohn) — Bergerie, chœur (Renaud-Maury).

L'Orchestre et les Chœurs sous la direction de M. J. Koszul.

Grand-Théâtre de Roubaix. (Hippodrome). — Jeudi 4 mars, à 8 heures (Bureaux à 7 h. 1/2). — Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

FAUST

Grand-Opéra en 5 actes. — Musique de Gounod

Prix des places ordinaires. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

PETITE CORRESPONDANCE

A. C. — Non.

LE FACTEUR

Etat-Civil de Roubaix

Du 27 février

Naissances. — Florent Wybon, rue Monge, cour Lussier — Raymonde Dooms, Hôtel-Dieu — Charles et Louise Mongin, rue des Longues-Haies, 221 — Paul Batteau, rue Galvani, 47 — Valérie Delporte, rue de l'Epeule, 191 — Henri Donsbeck, rue de l'Epeule, cour Lepers, 4 — Angèle Pinoie, rue des Fondeurs, 17 — Germaine Usquelis, rue de Saint-Amand, 70 — Charles Desmons, rue de Saint-Amand, 35.

Décès. — Désiré Duforest, 14 mois, rue de Tourcoing, cour Carré-Houzé, 4 — Suzanne Walravens, 9 mois, rue de l'Alma, 272 — Catherine Equinet, 81 ans, rue de Naples, 63 — Alphonsine Delahaye, 79 ans, cour de la Société anonyme, 5 — Valentine Baert, 11 mois, rue Basse-Masure, 14 — François Desmet, 57 ans, contour Saint-Martin, 11 — Léa Verbrugge, 2 mois, rue des Fondeurs, 2 — Constant Vanneste, 1 an, rue de l'Alma, fort Wattel, 3.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 27 février

Naissances. — Valentine Cormorani, rue Verte — Marie Cavelier, rue Masurel — Silvie Delreux, rue des Cinq-Voies — Palmyre Equines, rue Jourdan — Victor Detry, rue Niot — Jean-Baptiste Clercx, rue de Roubaix — Germain Desmettre, rue du Chêne-Houpline.

Décès. — Victorine Grau, 80 ans, rue du Tilleul, 5 — Marie Desquiens, 76 ans, rue du Congo — Marie Vandermeeren, 47 ans, rue de Mouvaux, 57 — Antoine Hansenne, 51 ans, rue Winoc-Choqueel, 76.

FINANCES

Paris, 27 février 1897.

Le marché témoigne d'une certaine lassitude, très compréhensible après le mouvement de hausse de cette semaine.

Le 3 0/0 revient à 102,50.
Le 3 1/2 0/0 à 105.45.
La Rente Serbe 4 0/0 est plus calme à 63.
Les Sociétés de crédit se ressentent de la faiblesse qui a prévalu.
Crédit Foncier 696.
Comptoir National d'Escompte 564.
Crédit Lyonnais 760.
Société Générale 516.

On mande de Marseille que le procès de la Société du Bec Auer contre le Bec Oberlé, qui devait être plaidé cette semaine, vient d'être l'objet d'une nouvelle remise à une date indéterminée par suite d'un accord amiable entre les deux parties.

Le coupon de 12.50 qui vient à échéance le 1er avril prochain, provoque un bon courant de demandes sur l'obligation de la Compagnie de Voitures l'Urbaine, qui se traite aujourd'hui de 385 à 390, avec tendances marquées à de plus hauts cours.

Marché très animé sur les délégations Electricité et Force; ces titres présentent les garanties les plus sérieuses pour les capitaux de placement.

Au cours de 480, l'obligation Compagnie Centrale des Allumettes offre un placement à 5 0/0 net.

Les Chemins français ont un peu fléchi avec tout l'ensemble de la cote.

Derniers cours

3 0/0 102.50 — 3 1/2 0/0 105.45 — Crédit Foncier 697.00 — Comptoir d'Escompte 564 — Crédit Lyonnais 760 — Société Générale 516.00 — Serbe 63.25.

BOURSE DE LILLE

Du 27 février 1897

Emprunts (villes et départements)

Département du Nord 1870, obl. 100. 108. — Lille 1893, oblig. 500, 507 — Roubaix 1880, oblig. de 500, 500.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin, a. 500 t. p., p. 500.

Charbonnages (actions)

Anzin le 1/100 de denier, 4910 — Mines d'Azincourt et fours à coke du Nord (parts), 815 — Bruay, 1305 — Bruay, coupure de vingt, 26025 — Bully-Grenay, 2400 — Douchy, 780 — Dourges, 116 — Dourges, coupure de cent, 11150 — Escarpelle, act. de 500, t. p., 2570 — Ostricourt, act. de 500, t. p., 365.

Charbonnages (obligations)

Lens 93 (rembours. à 500), 510.

BOURSE DE BRUXELLES

Du 27 février 1897

Belge 3 s. 1	101 70	Brux. lib. 1886	109 12
— sér. II	101 65	Non libéré 1886	— —
— sér. III	101 50	Ostende à prime	— —
— 3.	— —	— 1877 3	— —
— 2 1/2	— —	— 1885 3	— —
Annuités. 3	99 65	Tournai 1874 3	— —
— 4 .l.	— —	— 1886 3 1/2	— —
— 4 1/2	— —	Gand 1880 3	93 75
Cr. com. 4 1/2	115 50	— 1883 3	— —
— 4	— —	— 1896. 2	94 50
— 3	99 80	Liège 1853 2 1/2.	— —
— 3 p.c. 1861	120 50	— 1860 3.	— —
— 3 p.c. 1868	108 —	— 1874 3.	107 —
Anvers 1887 lib.	108 50	— 1879 3.	— —
Anvers n. libér.	— —	— 1889 3 1/2.	102 50

DÉPURATIF du Dr JACKSON
VICES du SANG, DARTRES, ULCÈRES, PLAIES, ECZÉMAS, RHUMATISMES.
Ce remède ne fatigue pas l'Estomac, agit rapidement, se prend sans dégoût et guérit pour toujours, comme l'attestent les personnes qui l'ont employé. Prix du Flacon 3f.
LA POMMADE JACKSON
guérit les **Boutons, Dartres, Plaies ulcérées, Varices, Eczémas qui ont résisté à toutes les autres Pommades.** — PRIX : 2 fr. 50.
Dépôts : Couvreur, pharmacien, Roubaix.
Bruneau, pharmacien, Tourcoing.

Si tous les enfants prennent l'huile de foie de morue avec dégoût, ils acceptent au contraire avec plaisir le *Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie*, qui excite l'appétit, combat les gourmes, le gonflement des glandes du cou, indices certains de la présence d'humeurs nuisibles à la santé.

Grillages Mécaniques
Ronces artificielles et fils de fer
RONCES 1re qualité :
Fil 13 : 2 fr. 15 les 100 mètres.
Fil 13 1/2 2 fr. 35 les 100 mètres.
GRILLAGE MÉCANIQUE
Galvanisé, 1re qualité

			Le mètre
Maille 41	fil 4.	50 c/m	0 fr. 11
— id	—	1 mètre	0 fr. 22
Maille 41	fil 6.	50 c/m	0 fr. 13
— id	—	65 c/m	0 fr. 17
— id	—	80 c/m	0 fr. 20
— id	—	1 mètre	0 fr. 25
Maille 51	fil 6.	1 mètre	0 fr. 21

Les quelques prix ci-dessus montrent combien est mérité le succès remporté aux Grands Magasins des GALERIES LILLOISES 45, 47, 49, rue Nationale, Lille, par l'important rayon d'articles de clôture.

LA PRALINETTE
DESSERT EXQUIS
Nouvelle Création d'OLIBET.
En vente chez tous les Épiciers

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 27 février

Cuite 1er jet (cote offic.), 24 .. à .. .. — 88° (cote com.). 24 25 à .. ..
SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 100 50 a ... — — En pain n° 1 (cote offic.), 98 50.
BETTERAVE disponible, »».—.

Marchés de Paris

Du 27 Février 1897

FARINES : 12 marques — Tendance faible

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Février	45.20	45.25	4 de Mars	45.50	45.35
Mars	45 30	45.20	4 de Mai	45.90	45.85

MARQUE CORBEIL (clôture) : 51 —.

BLÉS. — Tendance calme

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Février	21 35	21.35	4 de Mars	21.70	21.65
Mars	21.40	21.35	4 de Mai	22 15	22.20

SEIGLE. — Tendance lourde

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Février	14.50	13.75	4 de Mars	13.90	13.90
Mars	14.—	13.90	4 de Mai	13.50	13.50

AVOINE. — Tendance calme

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Février	15.85	15 80	4 de Mars	15.80	15.85
Mars	15.90	15.85	4 de Mai	15 75	15.75

HUILE DE LIN. — Tendance lourde

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Février	39.75	39.75	4 de Mai	41.25	41.25
Mars	40.—	39.75	4 derniers	42.—	41.75

HUILE DE COLZA. — Tendance baisse

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Février	55.25	54.50	4 de Mai	55.25	54.50
Mars	54.25	53.75	4 derniers	55.25	55.—

SUCRES BLANCS — Tendance faible

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Février	25.87	25.62	25.50
4 Mars	26.25	26.—	26.—
4 de Mai	26.62	26.50	26.37
4 d'Octobre	27.62	27.37	27.37
ROUX 88°	24.37		24.75
RAFFINES	95.50		95.50

ALCOOLS. — Tendance calme

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Février	33.—	33.—	33.—
Mars	33.25	33.25	33.25
Mars-Avril	33.25	33.50	33.50
4 chauds	34.—	34.—	34.—

DISPONIBLE (cote officielle) 33.—.

MARCHÉ A TERME de Roubaix-Tourcoing

Du 27 février

Cote officielle de 4 heures ./°
Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 Cote jour.	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 Cote jour.	Peign. d'A. Type A.G. Cote préc.	Peign. d'A. Cote jour.
Janvier	..	..	..	..	..	..
Février	..	..	..	..	..	..
Mars	3 90	3 875	..	..	..	..
Mars nouv.	..	..	..	..	..	..
Avril	3 875	3 875	..	..	..	..
Mai	3 85	3 85	..	..	..	..
Juin	3 85	3 85	..	..	..	..
Juillet	3 85	3 85	..	..	..	..
Août	3 85	3 85	..	..	..	..
Septembre	3 85	3 85	..	..	..	..
Octobre	3 85	3 85	..	..	..	..
Novembre	3 85	3 85	..	..	..	..
Décembre	3 85	3 85	..	..	..	..

DÉTAIL DES VENTES

Type unique

Mars	5.000	»	à 3.875
Avril	5.000	»	à 3.875
Mai	20.000	»	à 3.85
Juin	5.000	»	à 3.85
Juillet	5.000	»	à 3.85
Août	15.000	»	à 3.85
Septembre	10.000	»	à 3.85

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	103...
3 o/o terme	102.80
3 o/o am. cpt.	101...
3 o/o am. terme	......
3 1/2 1894 cpt.	105.57
3 1/2 1894 terme	105 65
Banq. de France	3640...
Banq. de Paris	823.50
Comp. d'Escom.	567...
Crédit Foncier	692 ..
Crédit Industr.	594...
Crédit Lyonnais	771.50
Crédit Mobilier	.....
Société Général	516...
Est	990.50
Paris-L.-Médit	1655...
Midi	1298...
Nord	1834...
Orléans	1680 ..
Ouest	1132 50
Est Algérien	680...
Gaz Parisien	1128 ..
Transatlantique	360...
Suez	3190...
Omnibus Paris	1320...
Dynamite	501...
Egypte 3 1/2	102 25
Autriche 4 o/o	105 20
Hongrois 4 o/o	103 90
Espag. ext. 4 o/o	63.75
Portugais	23.95
Italien 5 o/o	89.95
Turc série D.	19 ..
Banq. Autrich.	522...
Banq. Ottomane	523...
Nord d'Espagne	.95...
Saragosse	134...
Fives-Lille	802...
Act. Acieries de France	680...
Act. Forges et Aciér. du Nord et de l'Est	1061 ..
Act. Entrep. et Mag. Généraux de Paris	683...
Oblig. d°	......
» Sous-Comp. des Entrepren.	175...
» Voitures (Cie des petites)	......
» d°	......
Act. Chargeurs réunis	1495...
Act. Bateaux Parisiens	770...

Russe 1867-1869	103 ..
» 4 o/o 1880	103.15
» 4 o/o 1883	104 75
» cons. 4 o/o	103.50
» 4 o/o 1890	103 85
» 3 o/o 1891	92 25
» 4 o/o 1893	104 50
» 3 1/2 1894	101.30
V. Paris 1855-60	587 50
» 1865	574.75
» 1869	432 50
» 1871	417 ..
V. Paris 71 1/4	112 50
» 1875	586...
» 1876	586...
» 3 o/o 86	411.75
» 1/4 1886	105...
» 1892	391.75
» 1/4 1892	.99 75
Ville Marseille.	411 60
Ville Bordeaux	126 ..
Ville Lille 1860	123.50
» 1890	......
» 1893	507...
Ville de Lyon	103...
Roubaix-Tourc.	.....
Foncières 1879	507 50
» 1883	461 25
» 3 o/o 1885	506...
» 5ans 1885	103.50
» 1895	486...
Communal. 1879	513...
» Int. réduit	495...
» 1880	506...
» 1891	404.50
» 1892	510...
Banq. hypothéc	586...
» 3 o/o	461...
Nord 3 0/0 Anc.	482...
» » Nouv.	495...
Nord 2.50 °/o	453...
P.-L.-M. . anc.	478.50
» nouv.	481.50
Orléans. . anc.	480...
» . nouv.	453...
Midi . . . anc.	478...
» . . nouv.	......
Ouest . . anc.	477...
» . nouv.	......
Est. . . . anc.	......
» . . . nouv.	476 ..
Ardennes, anc.	476...
Panama (bons à lots)	131...
Panama 240 f. p.	269.50
Congo (Lots)	.80...

Imprimerie de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*
Gérant : E. DUGARDIN